

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, article D. 612-1-12

Vu les propositions du Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche FFSEP

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'accès en 1^{ère} année de la licence STS – mention STAPS et du DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives

Président-e : Mr PENEL

Membres : Mr BOISSIERE
Mr DUFOUR
Mme GARCIN
Mme MAINGUET
MR MICHEL
Mme PAUQUET
MR OLIVIER
Mr WAQUET

Le, la directeur, -trice de la composante pourra suppléer l'absence du président de la commission ou de l'un des membres de la Commission en cas d'indisponibilité.

Art. 2 : le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'université.

Fait à Lille, le 19 avril 2018

Jean- Christophe CAMART

The stamp is circular with a double-line border. Inside, there is a stylized 'U' logo with a smaller 'L' inside it, and the text 'Université de Lille' written below the logo.